

EPFF : LES ACTIVITES



Pôle Orientation et Insertion	ATELIERS CONSEILS
<p>Présentation de l'action</p>	<p>L'offre de services est composée de 17 ateliers conseil, chacun permettant au bénéficiaire une progression dans l'acquisition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de compétences : communication orale, numériques, capacités rédactionnelles, rigueur, prise de recul... ; • et/ou de méthodologies : stratégie et techniques de recherche d'emploi, élaboration de projet professionnel, construction d'un parcours de formation (dont information sur le compte personnel de formation et l'applicatif mon compte formation, la présentation des catalogues de formation disponibles)
<p>Finalités</p>	<p>Les ateliers Conseils visent à accélérer les retours à l'emploi des demandeurs d'emploi. S'appuyant sur les outils de France Travail, ils ont pour objectifs d'aider les actifs à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être acteurs de leur parcours ; • mieux connaître le marché du travail, les opportunités de recrutement et les attentes des recruteurs ; • définir et mener à bien leur trajectoire professionnelle ; • augmenter et valider si besoin leur qualification ou leurs compétences en lien avec les besoins du marché du travail ; • développer leur autonomie ; • améliorer leurs techniques de recherche d'emploi ; • mobiliser de façon pertinente les droits qui leur sont attachés
<p>Public concerné</p>	<p>La prestation s'adresse à tous les actifs, qu'ils soient demandeurs d'emploi inscrits (toutes catégories confondues) ou non, quel que soit leur niveau d'expression écrite et/ou orale et leur aisance à utiliser les outils numériques.</p> <p>L'inscription des bénéficiaires est possible selon deux modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • inscription par le conseiller France Travail depuis le système d'information avec l'accord du demandeur d'emploi en fonction de son besoin et de sa disponibilité • auto-inscription par le bénéficiaire depuis son espace personnel. Tous les ateliers conseil sont ouverts à l'auto-inscription. <p><i>Le dispositif est accessible aux personnes en situation de handicap</i></p>
<p>Modalités</p>	<p>L'atelier conseil est une prestation collective en présentiel physique d'une durée pouvant varier d'une demi-journée (3 heures) à une journée (6 heures) hors temps de restauration. Les ateliers s'inscrivent dans l'offre de services prestations de Pôle emploi. Ils sont organisés selon la nomenclature de l'Emploi Store, dans une volonté de lisibilité, autour des catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choisir un métier • Se former (développer et/ou valider ses compétences et niveau de qualification) • Préparer sa candidature • Trouver un emploi • Créer une entreprise • Envisager / préparer une mobilité à l'international (hors périmètre du marché)
<p>Lieux d'intervention</p>	<p>Les ateliers se déclinent sur toute la région PACA, en présentiel ou à distance. Le dispositif est accessible aux personnes en situation de handicap.</p>
<p>Mode d'évaluation et de validation</p>	<p>À la fin de chaque atelier conseil, le niveau d'atteinte de l'objectif par les bénéficiaires est évalué et indiqué sur la synthèse de l'atelier. Un plan d'action est également élaboré afin de permettre au bénéficiaire de poursuivre dans ses démarches d'accès à l'emploi.</p>